



Comment négocier une servitude ?

Par **xavaze**, le **07/01/2008 à 20:53**

Bonjour,

Notre SCI possède un immeuble comprenant un bail commercial et 4 baux locatif à usage d'habitation principale.

Mes cousines sont propriétaires d'un immeuble atenant au notre.

Elle souhaite réaliser des travaux pour créer deux appartements qu'elles loueront par la suite (sous SCI).

Cependant, l'entrée de leurs 2 appartements ne peut se faire que par notre immeuble (en RDC de leur immeuble, un commerce est installé et impossibilité d'effectuer un accès à l'étage par ce commerce).

Ses locataires vont donc emprunter le même couloir (jusqu'au 1ier étage) que mes locataires puis passeront par une porte donnant sur leur immeuble.

Elles m'ont demandé de faire une proposition pour que je leur cède une servitude.

Comment calculer le prix d'une servitude ? est-ce un bouquet ou cela peut se transformer sous forme de loyer ?

Une création de copropriété est-elle nécessaire ?

Vous remerciant par avance.